

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 février 2021 à 18 heures 30

Sous la présidence de Monsieur Christian CANTON, 1er adjoint, en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : CANTON Christian – HAMMES Marie-Pierre – SEMIOND Philippe – du PUY de CLINCHAMPS Patrice – REYMOND Andrée – GARNIER Martine - MOUTIER Gérard – VALBON François – VERRIER Annie – ROUET Catherine - GOUYET Hervé – ROULX-LATY Didier - VERNET Laurent – FABRE Nathalie - THUAULT Peggy

Absents excusés : MORIN Myriam

Procurations : LANTER Justine à ROUET Catherine - CLERET de LANGAVANT Maixent à du PUY de CLINCHAMPS Patrice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30. Monsieur Le Maire tient à remercier les élus pour avoir respecté les budgets et les services administratifs pour leur travail, les comptes administratifs sont positifs, ils ont été suivis et bien respectés.

Monsieur du PUY de CLINCHAMPS Patrice a été nommé secrétaire.

Monsieur Le Président informe le Conseil que, dans le cadre des délégations du Maire, ce dernier a décidé d'attribuer les marchés publics suivants, en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 :

- *En date du 18/02/2021, à l'entreprise SAFA - PEUGEOT GAP pour l'attribution d'un marché de fourniture portant sur la fourniture d'un véhicule de service pour un montant de 9220,63 € ;*
- *En date du 22/02/2021, à l'entreprise PIC BOIS pour l'attribution d'un marché portant sur la fourniture de plaques de noms de rues pour un montant de 14827,94€.*

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2021.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote des comptes administratifs.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°1

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL (COMPTABILITE M 14)

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 14 telle qu'elle ressort des Comptes Administratifs 2020 présentés par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET PRINCIPAL (M 14)						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1				305 589,48	0,00	305 589,48
Opérations de l'exercice	2 302 997,51	2 784 386,09	1 159 049,49	1 043 539,91	3 462 047,00	3 827 926,00
TOTAUX	2 302 997,51	2 784 386,09	1 159 049,49	1 349 129,39	3 462 047,00	4 133 515,48
Résultats de clôture		481 388,58		190 079,90		671 468,48
Restes à réaliser			591 426,18	388 033,81	591 426,18	388 033,81
TOTAUX CUMULES	2 302 997,51	2 784 386,09	1 750 475,67	1 737 163,20	4 053 473,18	4 521 549,29
RESULTATS DEFINITIFS		481 388,58	-13 312,47			468 076,11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2020 pour le budget principal (comptabilité M 14) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ces budgets ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2020 pour le budget M 14.

Interventions : Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS explique que le compte administratif est l'analyse de la bonne conduite des finances de la commune, les conseillers municipaux ont la liberté de critiquer les actions du Maire en son absence, raison pour laquelle Monsieur Le Maire doit sortir de la salle et ne pas participer au vote.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS ajoute que les 7 premières délibérations seront relatives aux comptes administratifs.

Il expose que le résultat positif de cette importance est dû au fait qu'une commune ne peut produire des comptes en déficit, que les élus ont été prudents dans leurs prévisions et modestes dans les dépenses et enfin que des économies ont été réalisées en raison de la Covid, à savoir par exemple, 23000 € en moins pour le poste fourniture de repas, plus de 14000 € de surévaluation pour le poste électricité, 11000 € en moins pour les fêtes et cérémonies, 12800 € en moins pour les honoraires relatifs au contentieux, sans compter la piste de liaison qui a nécessité moins d'entretien, donc d'une baisse de charges.

Monsieur Laurent VERNET interroge sur les charges relatives à l'entretien de la piste pour le budget principal. Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS explique qu'il s'agit de la piste de liaison entre Puy Saint Vincent et Vallouise qui figure dans ce budget. Monsieur François VALBON ajoute qu'en 2020 cette piste n'a été damée que 3 ou 4 fois contrairement à l'année précédente. Madame Andrée REYMOND précise par ailleurs que la commune ne supporte que 50 % du coût de l'entretien de cette piste.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°2

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU (COMPTABILITE M 49)

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 49 (budget annexe de l'eau), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU (M 49)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1		50 000,00		571 843,48	0,00	621 843,48
Opérations de l'exercice	219 332,64	289 193,79	72 768,06	139 025,07	292 100,70	428 218,86
TOTAUX	219 332,64	339 193,79	72 768,06	710 868,55	292 100,70	1 050 062,34
Résultats de clôture		119 861,15		638 100,49		757 961,64
Restes à réaliser			364 816,35	0,00	364 816,35	0,00
TOTAUX CUMULES	219 332,64	339 193,79	437 584,41	710 868,55	656 917,05	1 050 062,34
RESULTATS DEFINITIFS		119 861,15		273 284,14		393 145,29

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2020 pour le budget M 49 (budget annexe de l'eau) ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce budget ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2020 pour le budget M 49 (budget annexe de l'eau).

Interventions : Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS expose que la section « investissement » du budget annexe de l'eau englobe les travaux de Puy-Aillaud et le remplacement de conduites sur Pelvoux.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS ajoute que ce budget est problématique ; en effet, il va falloir faire face à une remise en état de kilomètres de canalisations. Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS indique que ce budget, en l'état, combiné au prix de l'eau, ne permet pas d'envisager de futurs travaux.

Monsieur Didier ROULX-LATY demande si la population sera informée des différents prix de l'eau à venir. Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS répond qu'il est prévu de publier fin mars dans le bulletin municipal un encart sur le thème « l'eau ne paye pas l'eau » ; il s'agit d'une première information d'alerte tant que les décisions ne sont pas prises ; il ajoute qu'il faudrait relever le prix de l'eau de 40% pour que de tels travaux soient subventionnés, ce sont des décisions politiques. Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS conclut qu'il ne faut pas rentrer dans le débat, ce n'est pas l'objet de cette séance.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°3

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES (COMPTABILITE M 43)

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 43 (budget annexe des remontées mécaniques), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANIKES (M 43)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1	2 150,52			1 445 871,39	2 150,52	1 445 871,39
Opérations de l'exercice	515 415,05	534 485,38	1 226 476,44	762 603,52	1 741 891,49	1 297 088,90
TOTAUX	517 565,57	534 485,38	1 226 476,44	2 208 474,91	1 744 042,01	2 742 960,29
Résultats de clôture		16 919,81		981 998,47		998 918,28
Restes à réaliser			1 173 005,48	500 000,00	1 173 005,48	500 000,00
TOTAUX CUMULES	517 565,57	534 485,38	2 399 481,92	2 788 474,91	2 917 047,47	3 322 960,29
RESULTAT S DEFINITIFS		16 919,81		981 998,47		998 918,28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2020 pour le budget M 43 (budget annexe des remontées mécaniques) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce budget ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2020 pour le budget M 43 (budget annexe des remontées mécaniques).

Interventions : Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS explique le contenu des différentes sections.

Monsieur Laurent VERNET souhaite connaître le montant de la redevance versée par Alpes Ski Développement. Monsieur Le Maire et Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS exposent que la trésorerie d'ASD est à six pieds sous terre, elle n'a pas perçu les aides de l'état et doit encore verser une somme à la commune. Monsieur Hervé GOUYET demande à combien s'élève cette somme ; Madame HAMMES indique que selon la commune, cette somme représenterait environ 70000 euros, selon ASD, ce montant serait inférieur, cette dernière ne comptabilisant que les forfaits de ski et non le chiffre d'affaires annexe. Cette redevance devra être soldée à la fin de la délégation de service public.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°4

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU FREYSSINET (COMPTABILITE M 4)

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 4 (budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING ET PISCINE DU FREYSSINET (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1		4 224,97		27 599,71	0,00	31 824,68
Opérations de l'exercice	67 660,82	67 611,72	4 186,50	10 641,32	71 847,32	78 253,04
TOTAUX	67 660,82	71 836,69	4 186,50	38 241,03	71 847,32	110 077,72
Résultats de clôture		4 175,87		34 054,53		38 230,40
Restes à réaliser			34 054,53		34 054,53	0,00
TOTAUX CUMULES	67 660,82	71 836,69	38 241,03	38 241,03	105 901,85	110 077,72
RESULTATS DEFINITIFS		4 175,87		0,00		4 175,87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2020 pour le budget M 4 (budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet) ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce budget ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2020 pour le budget M 4 (budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet).

Interventions : Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS expose que l'excédent de ce compte administratif est minime, ce qui est conforme au budget primitif.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS explique que la forte fréquentation de la vallée durant l'été 2020 a permis d'augmenter le chiffre d'affaires du camping et la piscine du Freyssinet ; cette bonne année a limité la participation de la commune au déficit de ce budget.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°5

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING D'AILEFROIDE (COMPTABILITE M 4)

Le Conseil Municipal constate que l'exécution du budget M 4 (budget annexe du camping d'Ailefroide), telle qu'elle ressort du Compte Administratif 2020 présenté par l'ordonnateur Monsieur Jean CONREAUX, fait apparaître les résultats de clôture suivants, conformes aux résultats des comptes de gestion.

CA 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING D'AILEFROIDE (M 4)						
LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté n-1				111 463,00	0,00	111 463,00
Opérations de l'exercice	41 708,98	95 194,24	5 194,24	44 898,93	46 903,22	140 093,17
TOTAUX	41 708,98	95 194,24	5 194,24	156 361,93	46 903,22	251 556,17
Résultats de clôture		53 485,26		151 167,69		204 652,95
Restes à réaliser			115 397,43		115 397,43	0,00
TOTAUX CUMULES	41 708,98	95 194,24	120 591,67	156 361,93	162 300,65	251 556,17
RESULTATS DEFINITIFS		53 485,26		35 770,26		89 255,52

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation faite par l'ordonnateur du compte administratif 2020 pour le budget M 4 (budget annexe du camping d'Ailefroide) ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser présentés dans ce budget ;
- **Approuve et arrête** les résultats définitifs tels que retracés dans le compte administratif 2020 pour le budget M 4 (budget annexe du camping d'Ailefroide).

Interventions : Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS fait état de l'importance de l'excédent d'exploitation du budget annexe du camping d'Ailefroide, comme cela a toujours été le cas, ce qui permettra de financer les investissements à venir du camping.

Monsieur le Maire réintègre la salle et prend part aux votes.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°6

6. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après s'être fait présenter les budgets primitifs du budget principal M 14, du budget annexe service de l'eau (M 49), du budget annexe camping et piscine du Freyssinet (M 4), du budget annexe camping d'Ailefroide (M 4) et du budget annexe remontées mécaniques (M 43) pour l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 pour l'ensemble des budgets susvisés ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Interventions : La présente délibération ne fait l'objet d'aucune observation.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°7

7. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Après l'approbation des Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2019, monsieur le maire propose au Conseil d'affecter les résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation comme suit :

- **Le résultat de fonctionnement du budget principal M 14 d'un montant de 481 388.58 €** est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 49 service de l'eau d'un montant de 119 861.15 €** est affecté pour partie en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 99 861.15 €, et est reporté pour partie en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » à hauteur de 20 000.00 € ;
- **Le résultat d'exploitation du budget annexe M 43 remontées mécaniques (M 43) d'un montant de 16 919.81 €** est affecté pour partie en section d'investissement au compte 1064 « Réserves réglementées » à hauteur de 4 999.17 €, et est reporté pour partie en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent d'exploitation reporté » à hauteur de 11 920.64 € ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 4 camping et de la piscine du Freyssinet d'un montant de 4 175.87 €** est reporté en totalité en section d'exploitation à l'article R 002 « excédent de fonctionnement reporté » ;
- **Le résultat d'exploitation du Budget annexe M 4 camping d'Ailefroide d'un montant de 53 485.26 €**, est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** les affectations des résultats des sections de fonctionnement et d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2020, telles qu'exposées ci-dessus.

Interventions : Monsieur Hervé GOUYET interroge sur le choix de répartir dans deux sections le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau ; Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS explique qu'il s'agit de réserves. Monsieur le secrétaire général ajoute que des incertitudes planent sur les montants de la redevance « prélèvement de la ressource » à l'Agence de l'eau et qu'il convient de provisionner 20000 euros pour faire face si la redevance augmente. Le secrétaire général est également interrogé sur les réserves réglementées, il s'agit d'une obligation légale lors de la cession d'un actif, en l'occurrence le téléski du Béal, de constituer une réserve réglementée.

Monsieur Laurent VERNET interroge sur la section d'investissement du budget M4 et demande si ces investissements concerneront le camping d'Ailefroide ; Madame Marie-Pierre HAMMES explique que cette affectation restera dans ce budget et servira à financer les sanitaires du camping d'Ailefroide.

Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS présente la délibération n°8

8. REGLEMENT D'UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF M 14 SUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Président expose au Conseil que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose notamment que « *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent* ».

Monsieur le Président demande donc au Conseil d'autoriser Le Maire à mandater une dépense d'investissement sur l'exercice 2021, comme suit :

Sur le budget principal de la commune M 14 :

- Une dépense de 11 064.76 € TTC relative à l'acquisition d'un véhicule de service, à imputer sur l'article 2158 de l'opération 104 « Acquisitions de matériel divers ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le Maire à mandater la dépense d'investissement susvisées sur le budget primitif du budget principal M 14, à imputer sur l'exercice 2021 ;

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif du budget principal M 14 sur l'exercice 2021, sur l'article et opération concernée.

Interventions : Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS rappelle que la loi permet de prévoir un quart du budget précédent pour effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

Monsieur Laurent VERNET souhaite avoir des précisions sur le véhicule et son affectation ; Monsieur Patrice du PUY de CLINCHAMPS expose que ce sera un véhicule diesel d'occasion de type Berlingo / Kangoo de 2017, 5 chevaux fiscaux, 77 000 km, non garanti qui sera affecté au service technique et ajoute qu'un véhicule tout terrain n'aurait servi à rien.

Monsieur Laurent VERNET interroge sur le lieu d'acquisition de ce véhicule ; Monsieur Gérard MOUTIER répond qu'il s'agit du garage Peugeot BUSATTA qui a vendu le véhicule, ce qui conforte la volonté de Monsieur Laurent VERNET de travailler avec des entreprises locales.

Madame Catherine ROUET présente la délibération n°9

9. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE DEUX BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Président rappelle au conseil que depuis plusieurs années, la mauvaise qualité d'isolation thermique de la salle Bonvoisin et des trois appartements communaux situés au-dessus de l'ancienne mairie de Vallouise conduisent à des factures énergétiques très importantes pour la commune et pour les locataires des appartements communaux.

La commune prévoit donc de réaliser des travaux de rénovation thermique sur ces deux bâtiments, dont le coût estimatif s'élève à 237 879.34 € HT (285 455.20 € TTC).

Monsieur le Président expose qu'à ce titre, il convient que la commune se saisisse de l'opportunité offerte par l'Etat de mobiliser des financements exceptionnels pour ces travaux au titre de la DSIL exceptionnelle - plan de relance, et de solliciter par ailleurs le soutien financier du Département au titre de l'enveloppe d'intérêt départemental « énergie-climat ».

Monsieur le Président propose donc au conseil de solliciter le soutien financier de l'Etat et du Département, sur la base du plan de financement figurant comme suit :

Rénovation thermique de la Salle Bonvoisin			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de rénovation thermique de la salle Bonvoisin	54 505.00 €	ETAT DSIL Exceptionnelle Plan de relance 50 %	28 615.12 €
		Département des Hautes Alpes (énergie - climat) 30 %	17 169.07 €
Aléas (5%)	2 725.25 €	Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX	11 446.06 €

		(dont CEE) 20 %	
TOTAL HT	57 230.25 €	TOTAL	57 230 .25 €

Rénovation thermique de trois appartements communaux			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de rénovation thermique de trois appartements communaux	172 046.76 €	ETAT DSIL Exceptionnelle Plan de relance 52.32 %	94 515.60 €
		Département des Hautes Alpes (énergie – climat / logements communaux) 27.68 %	50 000.00 €
Aléas (5%)	8 602.34 €	Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX 20 %	36 133.49 €
TOTAL HT	180 649.09 €	TOTAL	180 649.09 €

Plan de financement <u>global</u> des travaux de rénovation thermique de deux bâtiments communaux			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux de rénovation thermique de deux bâtiments communaux	226 551.76 €	DSIL Exceptionnelle Plan de relance 51.76 %	123 130.72 €
		Département des Hautes Alpes (énergie) 7.21 %	17 169.07 €
		Département des Hautes Alpes (logements communaux) 21.01 %	50 000.00 €
Aléas (5%)	11 327.58 €	Autofinancement commune de VALLOUISE-PELVOUX 20 %	47 579.55 €
TOTAL HT	237 879.34 €	TOTAL	237 879.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la réalisation des travaux de rénovation thermique dans la salle Bonvoisin et les trois appartements communaux situés au-dessus de l'ancienne mairie de Vallouise ;
- **Sollicite** le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL exceptionnelle - plan de relance, selon le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- **Sollicite** le soutien financier du Département au titre de l'enveloppe d'intérêt départemental « énergie-climat », selon le plan de financement indiqué ci-dessus ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au BP 2021 de la commune de VALLOUISE-PELVOUX.

Interventions : Madame Catherine ROUET indique que la commune a eu l'opportunité de financements exceptionnels, dans un laps de temps très court et précise que parmi les 20 % d'autofinancement, la commune aura la possibilité d'utiliser les chèques éco énergie (dispositif CEE) ; elle ajoute que la commune a candidaté au programme ACTEE.

Monsieur Le Maire souligne que la date limite pour le début des travaux est fixée à fin 2021 et à fin 2022 pour les terminer.

Monsieur Laurent VERNET demande à Madame Catherine ROUET comment réaliser les travaux dans les appartements communaux s'ils sont occupés par un locataire ; Madame Catherine ROUET évoque des travaux d'isolation par l'extérieur, ce que confirme Monsieur François VALBON. Monsieur Hervé GOUYET stipule que cela est même plus efficace. Monsieur François VALBON indique que ces travaux consisteront également à changer les huisseries et les radiateurs. Monsieur François VALBON et Madame Catherine ROUET s'accordent à dire que ces appartements sont des gouffres énergétiques pour les locataires et inconfortables été et hiver.

Madame Annie VERRIER interroge sur la nature des travaux à la salle Bonvoisin ; Monsieur François VALBON précise qu'il s'agira de démonter le faux plafond d'ajouter 20 cm d'isolant en croisé avec les 20 cm de laine de verre existants et de créer un faux plafond à la bibliothèque.

Madame Catherine ROUET présente la délibération n°10

10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES AU TITRE DU DISPOSITIF « FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT » POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Président expose que par courrier en date du 27 janvier 2021, le Président du Département des Hautes-Alpes a sollicité de la commune le versement d'une subvention de 500.00 € pour l'année 2021, au titre du Fonds de Solidarité Pour le Logement des personnes défavorisées.

Ce montant correspond à une contribution de 0.40 € par habitant.

Monsieur le Président indique qu'au regard du montant modeste de cette subvention et de l'intérêt du dispositif il convient que la commune de Vallouise-Pelvoux s'y associe, à l'instar de la majorité des autres communes du département.

Monsieur le Président invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur l'attribution de cette subvention, et à autoriser le Maire à signer la convention y afférente avec le Département des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** le versement d'une subvention de 500.00 € pour l'année 2021, au titre du Fonds de Solidarité Pour le Logement des personnes défavorisées ;
- **Autorise** le maire à signer la convention y afférente avec le Département des Hautes-Alpes ;
- **Dit** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2021.

Interventions : Monsieur Le Maire précise que de nombreuses personnes bénéficient de ce dispositif, même au sein de la commune.

Monsieur Gérard MOUTIER demande si toutes les communes sont adhérentes.

Madame Peggy THUAULT souhaite savoir si les communes décident du montant attribué et si elles peuvent verser plus ; Monsieur Le Maire stipule que le montant de 0,40 euro par habitant est fixé par le conseil d'administration de l'ADIL et ajoute qu'il est important d'être solidaire.

Monsieur François VALBON présente la délibération n°11

11. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SYME 05 RELATIVE A DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX ET DE MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président expose que dans le cadre du programme de suppression des réseaux aériens électriques et téléphoniques au lieudit « Les Chambonnettes », le SyME 05 se propose de procéder à l'enfouissement d'un réseau électrique basse tension et à la mise en place d'infrastructures d'éclairage public.

Monsieur le Président expose qu'à ce titre, il convient que la commune passe une convention financière avec le SYME 05, précisant les modalités de sa participation financière à ces travaux et le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre perçus par le SyME 05.

Monsieur le Président rappelle pour mémoire que la participation financière de la commune à cette opération est estimée au total à 45 140.41 €, plafonnée à 49 654.45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques et téléphoniques et à la mise en place d'infrastructures d'éclairage public au lieudit « Les Chambonnettes » ;
- **Approuve** participation de la commune de Vallouise au financement de ces travaux, pour un montant total estimé à 45 140.41 €, plafonné à 49 654.45 € ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention financière n° C 20038 avec le SYME 05 à cet effet, et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Interventions : Monsieur François VALBON expose qu'il s'agit d'une des dernières lignes à enfouir à Vallouise.

Monsieur Didier ROULX-LATY demande s'il est possible de faire coïncider cet enfouissement avec les travaux d'élargissement du Gyr ; Monsieur François VALBON indique qu'il ne s'agit pas de la même opération et le passage de cet enfouissement se fera par le chemin des Chambonnettes, le transformateur étant situé derrière l'école.

Madame Andrée REYMOND souhaite mettre en garde sur l'existence d'un canal busé à cet endroit.

Madame Marie-Pierre HAMMES présente la délibération n°12

12. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION NORDIC ALPES DU SUD RELATIVE AUX MODALITES DE PERCEPTION DE LA REDEVANCE SUR LE DOMAINE NORDIQUE DE VALLOUISE-PELVOUX

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'exercice de la compétence liée à la gestion des domaines nordiques, la perception de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de la Vallouise incombe à la commune.

Monsieur le Président expose qu'en application des dispositions de l'article L.2333-83 du Code général des collectivités territoriales et afin d'optimiser et de simplifier la perception de cette redevance, la commune peut déléguer celle-ci à l'association NORDIC ALPES DU SUD.

Par ailleurs, en application des articles L.342-28 et L.342-29 du Code du tourisme et L.2333-81 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le maire propose au conseil d'autoriser le versement d'une participation de la commune à l'association NORDIC ALPES DU SUD, destinée au financement du développement des équipements destinés à la pratique du ski de fond, ainsi qu'à la promotion de ce sport.

Le montant de cette participation s'élève à 15% du montant total de la redevance collectée.

Monsieur le Président demande donc au conseil d'autoriser le Maire à signer une convention à cet effet pour la saison hivernale 2020-2021, annexée à la présente délibération et dont il fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la délégation de la perception de la redevance applicable aux usagers du domaine nordique de Vallouise à l'association NORDIC ALPES DU SUD ;
- **Autorise** monsieur le maire à signer avec l'Association NORDIC ALPES DU SUD la convention portant sur les modalités et les conditions de la perception de la redevance sur le domaine skiable pour la saison hivernale 2020-2021, ainsi que sur celles du versement de la participation de la commune au financement du développement des équipements destinés à la pratique du ski de fond, ainsi qu'à celui de sa promotion.

Interventions : Madame Marie-Pierre HAMMES expose qu'il s'agit d'une délibération prise chaque année.

Madame Martine GARNIER présente la délibération n°13

13. SIGNATURE D'UN AVENANT RELATIF AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC L'ENTREPRISE « AUX PETITS OIGNONS »

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°4 du 25 juillet 2018, le conseil a autorisé le Maire à signer un marché relatif à la fourniture de repas pour la restauration scolaire avec l'entreprise « Aux petits oignons », d'une durée d'un an reconductible deux fois.

Monsieur le Président expose que la fermeture des deux écoles de la commune à la suite de la mise en œuvre du confinement, entre les mois de mars et juin 2020, a entraîné une diminution de plus de 35% des prestations fournies par le titulaire au titre l'exécution du marché.

Cette situation a généré d'importantes pertes financières pour le titulaire du marché, aujourd'hui confronté à d'importantes difficultés financières, qui le conduisent à demander à la commune de prolonger le contrat initial pour une durée d'un an.

Au vu de cette situation exceptionnelle, monsieur le Président propose au conseil de signer un avenant avec l'entreprise « Aux petits oignons », prolongeant le marché initial pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** le maire à signer un avenant au marché relatif à la fourniture de repas pour la restauration scolaire avec l'entreprise « Aux petits oignons », prolongeant le marché initial pour une durée d'un an.

Interventions : Madame Martine GARNIER explique que cela fait environ dix ans que cette prestataire fournit les repas à la cantine ; les menus sont équilibrés, les produits proviennent pour moitié du circuit bio et pour moitié du circuit court local, le tout pour un prix juste.

Monsieur Laurent VERNET demande où est située cette entreprise ; sachant qu'il y a de nombreux professionnels en difficulté actuellement, ne faudrait-il pas étudier les autres candidatures. Monsieur Le Maire répond qu'il y a eu très peu de candidat et que par ailleurs son entreprise n'a jamais postulé. Monsieur Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une excellente professionnelle ; parents, enfants et enseignants en sont satisfaits.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

The page contains several handwritten signatures in blue ink, scattered across the lower half of the page. Some of the legible names include 'Reginaud', 'G. Roueh', 'chautoy', and 'J. Bont'. There are also several illegible signatures and initials.

